



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRD DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

**À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance du conseil de la municipalité de Saint-Romain, qui se tiendra **à 19h30 le 11 avril 2022**, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 6 297 718 situé sur la Route 263, appartenant à Monsieur Robert Lapointe.

Cette demande a pour but de :

- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage privé isolé de 148,64 mètres<sup>2</sup> (1600 pieds<sup>2</sup>). Le règlement de zonage 2012-257, article 7.3.3, stipule une superficie maximale de 55 mètres<sup>2</sup> (592pieds<sup>2</sup>) pour un garage privé isolé.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tous les commentaires, questions et oppositions relativement à cette demande de dérogation mineure. La salle du conseil est située au 290 rue Principale à Saint-Romain.

Donné à Saint-Romain, ce 22<sup>ième</sup> jour de mars 2022.

*Nicole Chicoine*

Directrice générale  
Greffière-trésorière